



Territoire de biosphère Mont-Viso

Candidature au programme Unesco Man and Biosphere

13 octobre 2012 - Saluzzo

Sommaire

1. Présentation du territoire de biosphère Mont-Viso
2. Les objectifs du projet français
3. Motivation transfrontalière du projet

PRESENTATION DU TERRITOIRE



CHIFFRES CLEFS DU TERRITOIRE

- 22 communes (2 départements, 2 pays, 5 communautés de communes, 1 parc naturel régional)
- 25,000 habitants sur 1330 km² (19 hab/km²)
- Territoire de haute montagne (Aiguille de Chambeyron, 3412m)
- Territoire enclavé : 1-2h de Turin, 2h de Grenoble, 3h de Marseille
- 2 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco



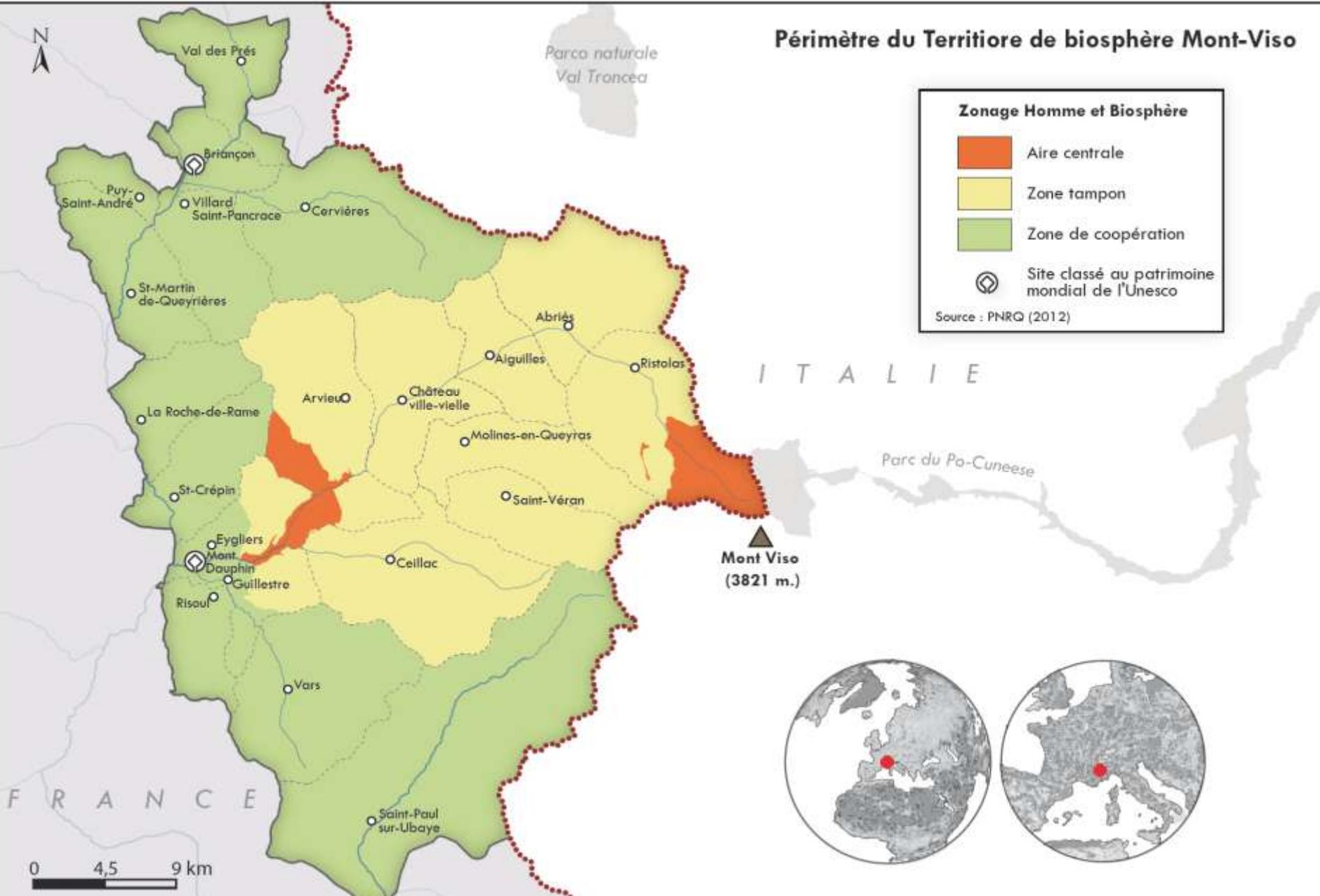
Périmètre du Territoire de biosphère Mont-Viso

Zonage Homme et Biosphère

-  Aire centrale
-  Zone tampon
-  Zone de coopération

 Site classé au patrimoine mondial de l'Unesco

Source : PNRQ (2012)



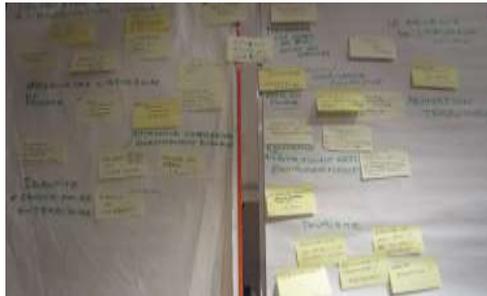
TRAVAILLER AVEC D'AUTRES VALLEES

Le territoire proposé compte 11 communes non-signataires de la charte du Parc



CONCERTATION AVEC LES COMMUNES DE LA ZONE DE COOPERATION :

→ *Un travail de proximité avec les élus et les conseils (11 entretiens avec les maires, 22 conseils rencontrés)*



→ *Un travail de diagnostic et de prospective a été réalisé avec une quarantaine de socioprofessionnels (3 réunions de travail)*



→ *Un séminaire de présentation a été réalisé avec les partenaires Italiens, deux RB françaises et le comité MAB-France*

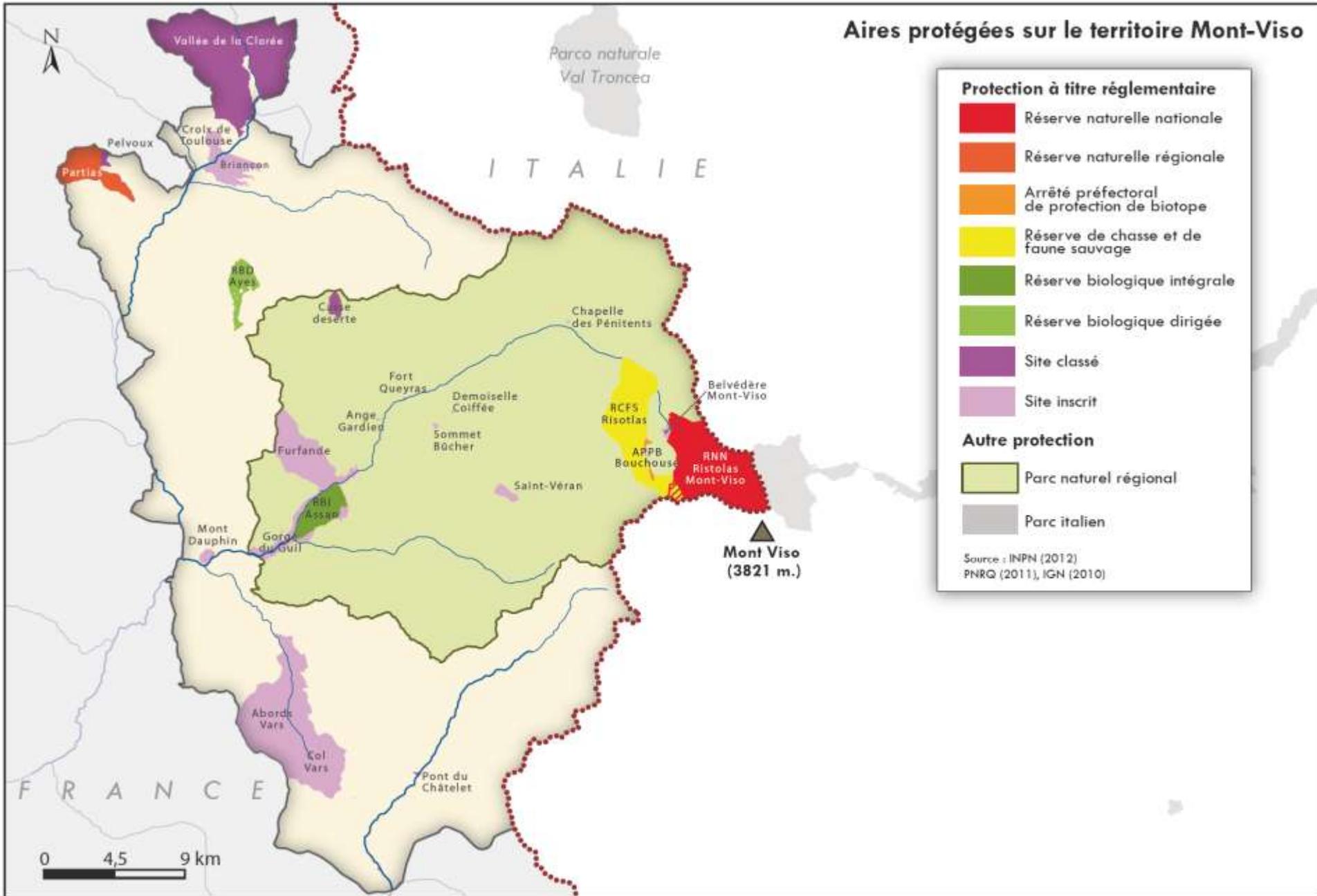
→ *Quatre réunions publiques et cinq ballades débats se sont tenues sur le territoire*

OBJECTIFS DU TERRITOIRE MONT-VISO



CONSERVATION

Aires protégées sur le territoire Mont-Viso



DEVELOPPEMENT et LOGISTIQUE

Plan de coopération Mont-Viso

Charte du Parc du Queyras



POUR UN NOUVEAU PARC
Biosphère, Ecotourisme et Agriculture durable :
Queyras, Haute montagne exemplaire
Charte 2009- 2021

Comment ce document a-t-il été élaboré ?

Après une phase de bilan de la précédente charte et une phase de concertation auprès des collectivités, habitants, élus locaux (2003 et 2008, une première version de la charte 2008-2013) et des propositions des acteurs et membres du Comité consultatif de protection de la nature (CCPN), de l'Etat et de la Fédération Française des Parcs naturels régionaux (FFNR). Et est apparu à tous, et d'accord à tous, que les habitants du Queyras pouvaient être plus engagés et impliqués pour leur territoire.

Les Queyrasais examinent les observations relatives qui les ont aidés à valider l'intérêt de cette initiative dans le cadre d'un projet loi.

Le Queyras fait l'objet de tags et permis de randonnée et autres orientations. Au risque de dégradation dans les accidents ou la banalisation...

Des activités concertées à deux ont été engagées en septembre-Octobre-Novembre 2008 auprès des associations, communautés de communes, élus.

Le présent document est le résultat de travail effectué depuis 4 ans, au cours de la dernière vague de concertation, faite et engagée, mais que des réunions de l'étude de proposition que le Queyras a engagé dès juillet 2003, laquelle complète une formation de la région en matière de protection de territoire.

Enfin, des observations et des propositions ont été apportées par le Comité consultatif du Syndicat Mixte de gestion de PNR, en sa séance du 7 avril 2009.

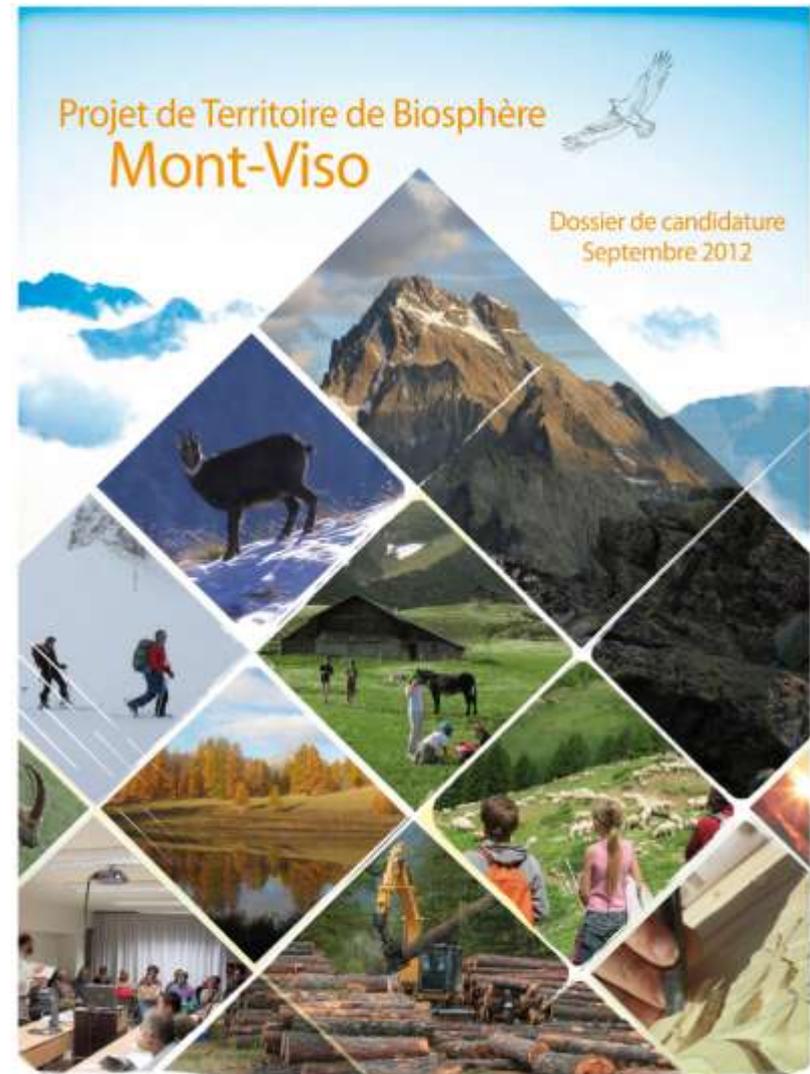
L'ensemble de ce travail a été réalisé avec l'appui de l'agence DNDIAGO (journalisme, relations et site de France).

Comment lire ce document ?

Ce document rassemble les 3 types d'éléments qui composent la Charte de Parc :

1. Les **activités fondamentales de la charte**
2. Les **actions et actions** que les acteurs du territoire s'obligent à mettre en œuvre
3. Des **cartes** qui correspondent à une réactualisation des points de la Charte ou « Plan de Parc » et repris sur une carte ADJ intitulée « projet document »

Par ailleurs, des encadrés en marge à gauche permettent l'histoire : compte de parcelles Queyrasaises qui touchent à la naissance de leur Parc. Cette charte est écrite pour les jeunes générations. Ce cadre étend le territoire du Queyras et ce que des projets pourront en dire. Et c'est à tous les habitants que de permettre une appropriation plus facile d'un territoire toujours vivant et par définition technico-économique.



Gouvernance

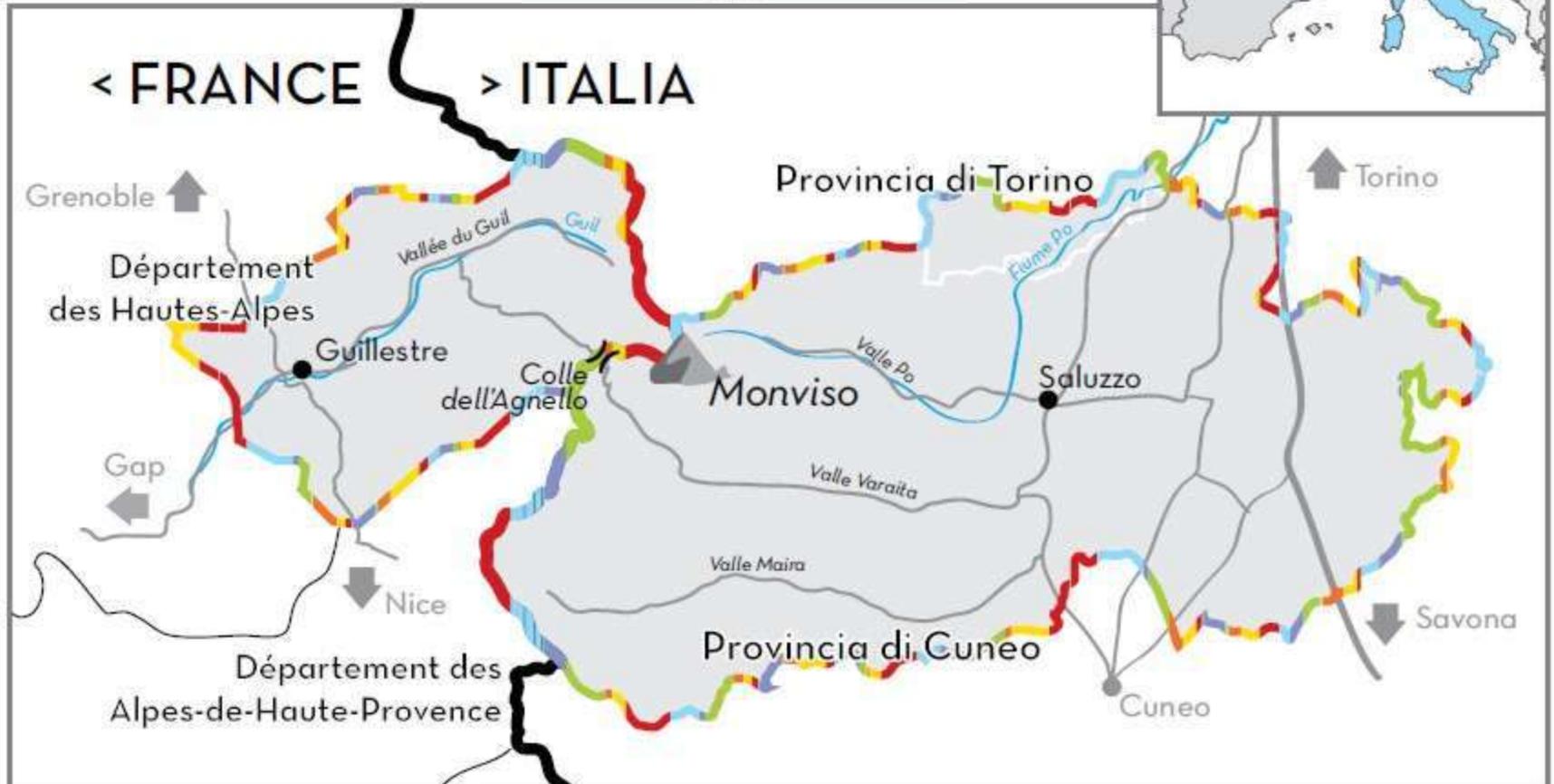
- Conseil de biosphère : 1/3 Parc du Queyras, 1/3 communautés de communes, 1/3 de socio-professionnel
- Conseil scientifique
- Conseil de développement
- Des outils participatifs pour intégrer la population au la mise en œuvre de l'outil



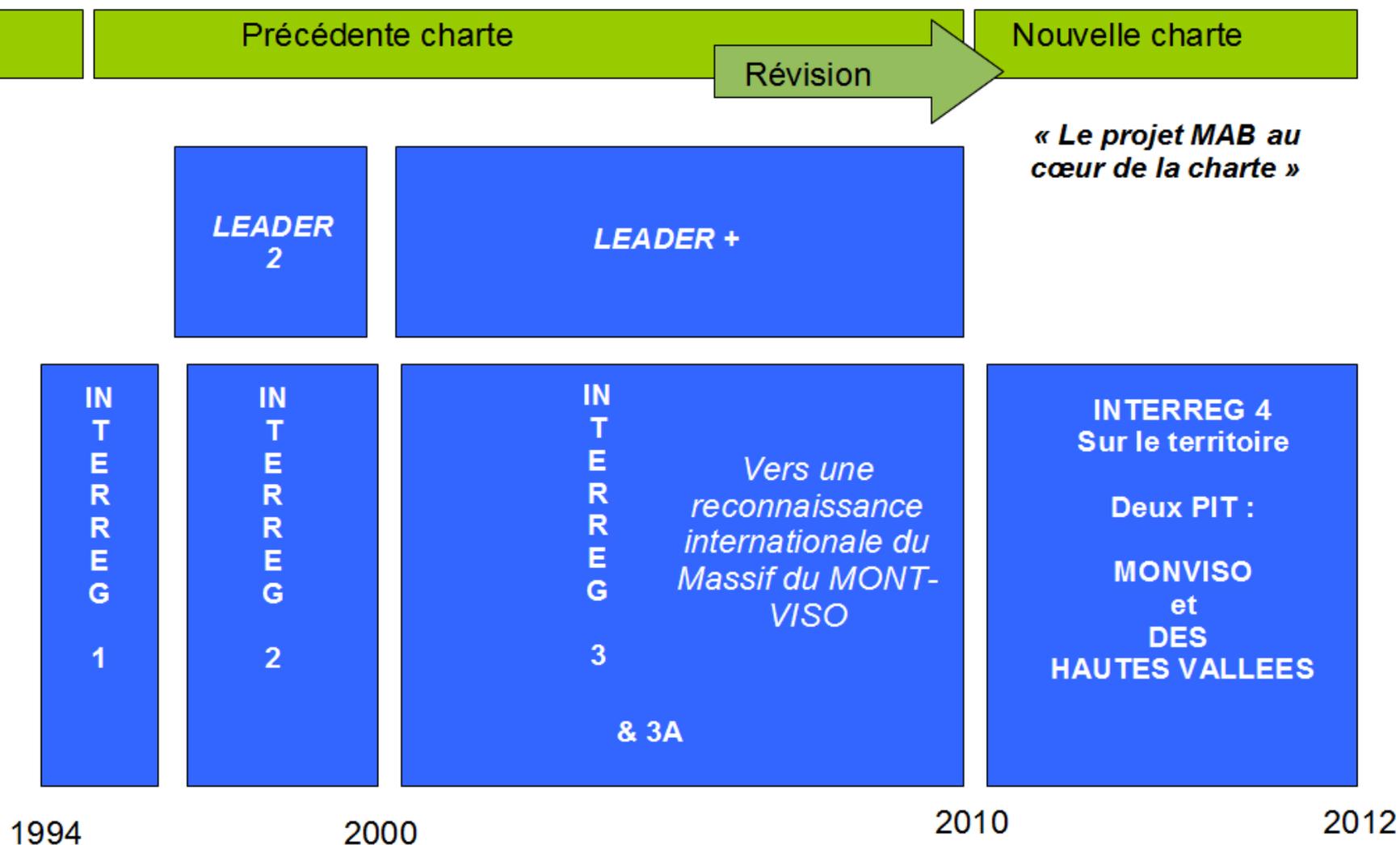
MOTIVATION TRANSFRONTALIERE DU PROJET

PIT MONVISO

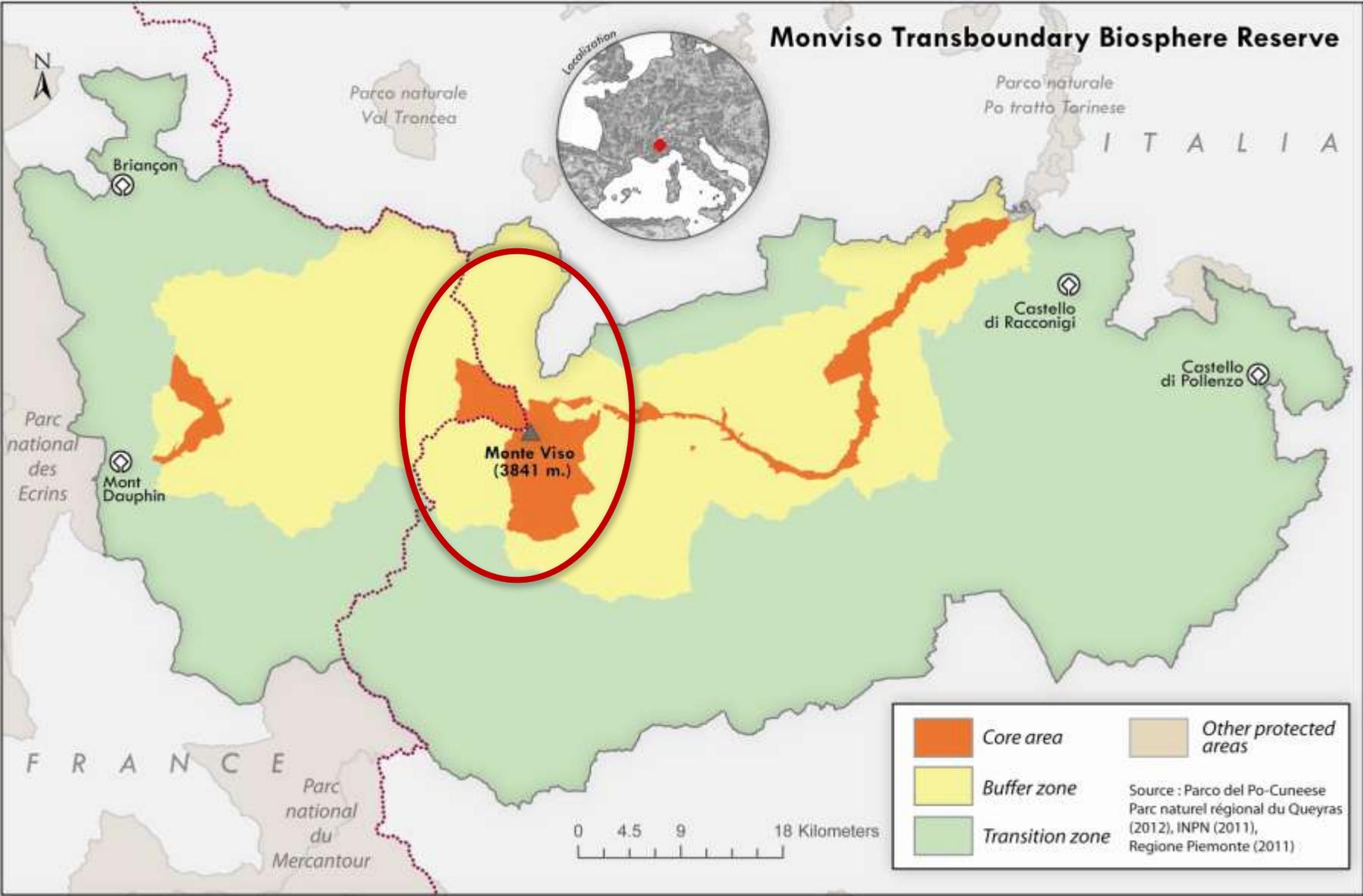
L'UOMO E LE TERRITORIO



Près de 20 années de coopération transfrontalière

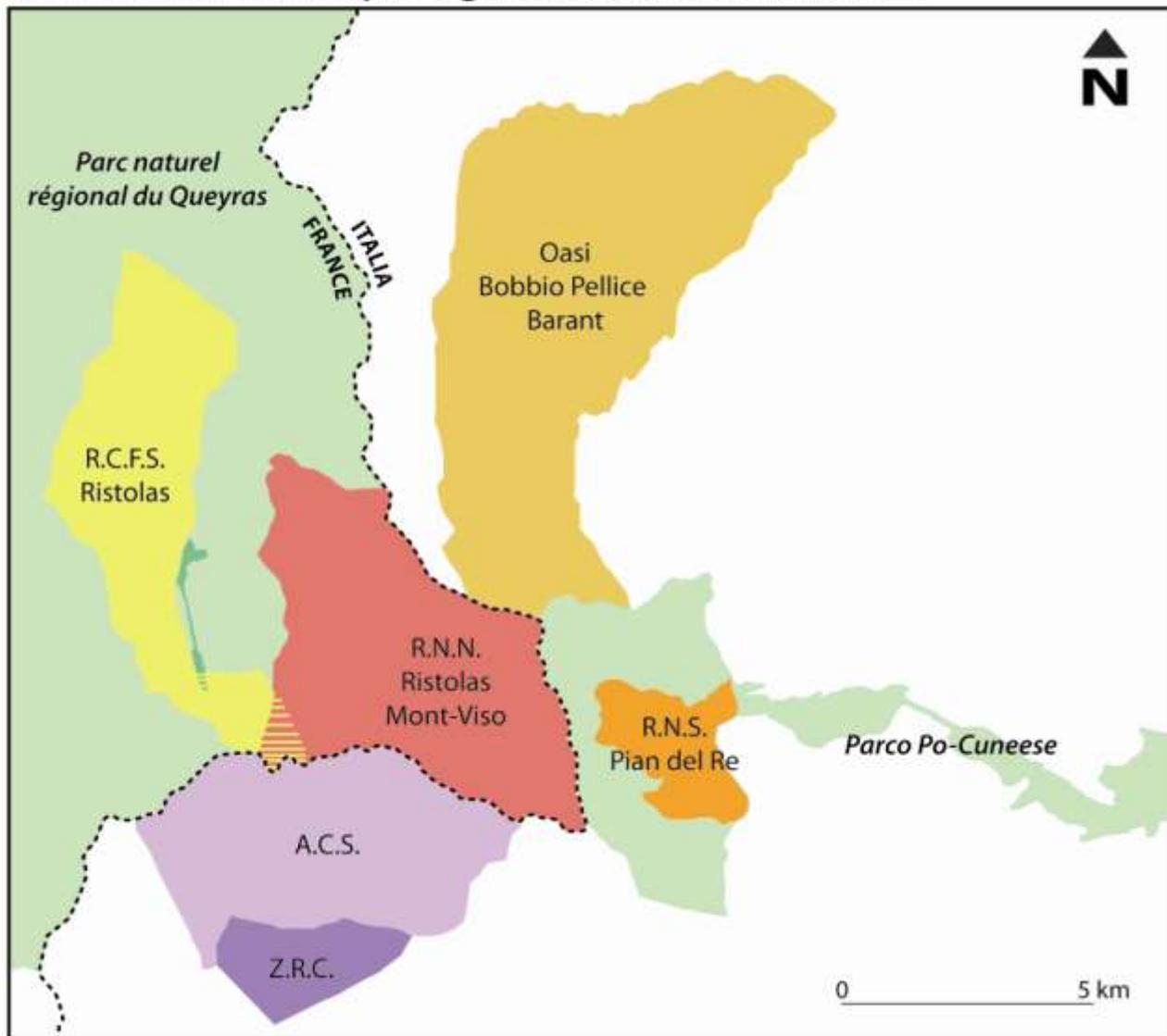


Monviso Transboundary Biosphere Reserve



	Core area		Other protected areas
	Buffer zone	Source : Parco del Po-Cuneese Parc naturel régional du Queyras (2012), INPN (2011), Regione Piemonte (2011)	
	Transition zone		

Continuité des aires protégées autour du Mont-Viso



Légende

Législation environnementale italienne

- Zona di ripopolamento e cattura
- Riserva Naturale Speciale
- Area a Caccia Specifica
- Oasi

Législation environnementale française

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
- Aire de protection de biotope

Législation environnementale commune

- Parc régional

Source : PNRQ (2012), PNPC (2012), Région Piémont (2011), INPN (2011)

Natura 2000 Viewer



Map legend



Special Area of Conservation
(Directive on the Conservation
of Natural Habitats
and of Wild Fauna and Flora)



Special Area of Conservation +
Special_Protection_Area
(European Union Directive on
the Conservation of Wild Birds)

Source : natura2000.eea.europa.eu (2012)

Find a location... Search

10 km

10 mi



Quels projets transfrontaliers ?

- Conservation : Echange d'expériences et gestion intégrée transfrontalière
- Développement : Agriculture, Eau, Energie, Tourisme, culture...
- Logistique : Education à l'environnement et au territoire, connaissance et la recherche scientifique, formations...



Merci de votre attention